

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 juin 2007, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29496 sur le territoire de la commune de Genève-Plainpalais (création d'une zone de verdure et de trois zones des bois et forêts), au lieu-dit Pont-Butin.**

**Rapport de M. Pascal Rubeli**

L'objet renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement a été traité le 18 septembre 2007, sous la Présidence de Mme Alexandra Rys. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, qu'il en soit ici remercié.

« Exposé des motifs »

S'en référer à la proposition du Conseil administratif.

**Séance du 18 septembre 2007**

La Présidente accueille Monsieur Vincent Scattolin, Chef de projet au service des plans d'affectation du Département du territoire, ainsi que Monsieur Daniel Schmitt, Adjoint de direction auprès du Service d'urbanisme de la Ville de Genève.

M. Scattolin mentionne que les parcelles en question appartiennent à la Ville de Genève, à l'Etat et à la fondation des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation. Il précise qu'il est question de 39'000 m<sup>2</sup>. Il rappelle alors que cette zone a été mise en conformité en 1999 suivant le statut des parcs. Il remarque que la démarche actuelle propose une zone verte de 3'240 m<sup>2</sup> et une zone de bois et forêts de 29'680 m<sup>2</sup>. Il signale que le projet propose en outre une zone de verdure en limite du cimetière. Il explique alors que le fait de classer ce périmètre permettra de réguler cet espace, d'autant plus que les bords du Rhône sont fragiles. Il termine en mentionnant que ce périmètre est également classé en DS II,

M. Schmitt signale qu'il n'y a aucun entretien à la charge de la Ville.

M. Scattolin acquiesce en déclarant que c'est le canton qui s'en chargera.

M. Schmitt ajoute qu'il s'agit en fin de compte d'une mise en conformité.

Une commissaire demande si la grande clairière sera reboisée.

M. Scattolin répond par la négative.

La Présidente remercie alors ces Messieurs, qui se retirent.

La Présidente fait voter cette proposition qui est acceptée à l'unanimité, moins une abstention libérale oui ( 3 socialistes, 3 verts, 2 PDC, 2 AGT, 2 UDC, 1 radical, 1 libéral ) abstention ( 1 libéral )

#### *PROJET D'ARRETE*

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la demande du Département du territoire et sur proposition du Conseil administratif ;§

Vu les objectifs d'aménagement décrits dans le texte et dans la légende du plan,

#### *Arrête*

*Article unique.*-De donner un préavis favorable au projet de modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Genève-Plainpalais (création d'une zone de verdure et de trois zones des bois et forêts) au lieu-dit Pont-Butin.